

**AVIS PUBLIC**Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles**Montréal** **DÉROGATION MINEURE**

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 4 septembre 2018 à 19 h, à la Maison des Citoyens de PAT, situé au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante:

**Bâtiment résidentiel situé au 11860, rue Notre-Dame Est, lot projeté numéro 5 617 274, District de Pointe-aux-Trembles.**

L'objet de cette demande est de permettre la construction d'un bâtiment de dix-huit (18) logements dont une partie du rez-de-chaussée (unités 9 à 12 inclusivement) est située à 2,50 mètre au-dessus du niveau de référence plutôt qu'à un maximum de 2 mètres (article 104 du règlement de zonage RCA09-Z01) et la construction d'un bâtiment de dix-huit (18) logements dont une partie du rez-de-chaussée (unités 13 à 18 inclusivement) est située à 3 mètres au-dessus du niveau de référence plutôt qu'à un maximum de 2 mètres (article 104 du règlement de zonage RCA09-Z01).

**À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.**

Montréal, le 15 août 2018

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA

*Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*